



# Le Bulletin des Jardins Taché

Une initiative de l'Association des résidents des Jardins Taché

[www.jardinstache.ca](http://www.jardinstache.ca)

## La sécurité des élèves et des piétons sur le boulevard Alexandre-Taché

La Ville de Gatineau a récemment installé un nouveau feu de circulation à l'intersection Bégin-Taché. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à un programme provincial de mise à niveau des feux de circulation. Des embouteillages se sont créés avec l'arrivée du feu et la Ville prendra soin d'ajuster la synchronisation avec le feu de la rue St-François pour permettre aux voitures qui sortent du quartier de s'insérer plus facilement dans la circulation.

En outre, lors de la plus récente rencontre avec les représentants de l'ARJT et de la Ville et la conseillère municipale Denise Laferrière, la Ville nous a indiqué que seule la demande de rendre la rue Boudria (qui passe devant l'École Jean-de-Brébeuf) à sens unique aux heures de pointe (sauf pour autobus) pouvait se faire. Le comité consultatif sur la sécurité à la Ville de Gatineau a par ailleurs identifié la rue St-François comme une artère devant être aménagée pour réduire la vitesse de circulation. En plus d'affiches de 30 km/h, des aménagements tels des arbres y seront installés. Nous ne pouvons que nous en réjouir et féliciter tous les acteurs dans ce dossier.

Il reste encore beaucoup à accomplir pour rendre notre secteur sécuritaire et répondre adéquatement aux « Concepts de réaménagement routiers Val-Tétreau », une initiative financée par la Ville en 2009. Pour protéger les enfants et les piétons, nous voudrions avoir les installations nécessaires, dont plus de trottoirs et de lampadaires, et ralentir la circulation. Dans le cadre du schéma d'aménagement de la Ville de Gatineau, un plan des déplacements durables a été soumis à la consultation. L'ARJT a soumis un mémoire identifiant nos priorités de déplacements durables comme étant les éléments manquants des concepts de 2009. Le mémoire est disponible sur le site web et la page Facebook de l'ARJT. De plus, un comité de l'école Jean-de-Brébeuf analyse les recommandations du plan visant à sécuriser les déplacements à pied et à vélo aux abords de l'école. L'ARJT travaille en étroite collaboration avec les représentants de ce comité.



### Dans ce numéro

✿ La sécurité sur Taché	~ 1
✿ Bibliothèque itinérante	~ 1
✿ Puis-je couper un arbre	~ 2
✿ Le schéma d'aménagement	~ 2
✿ Le carnaval	~ 2
✿ Gamelin doit rester ouverte	~ 3
✿ Banque de bénévoles	~ 3
✿ Annonces	~ 4

## La bibliothèque itinérante : un vrai coup de cœur!



Au 4 de la rue Moncion, un résident a installé une bibliothèque itinérante sur son terrain. Cette bibliothèque se donne comme objectif de rendre accessible la lecture. Ainsi, vous avez l'occasion de prendre gratuitement un livre dans la boîte à livres. Si vous le souhaitez, vous êtes aussi invité à laisser un livre que vous aimeriez partager. Pour plus de détails sur cette belle initiative dans notre quartier, visitez le site [www.bibliothequeitinerante.com](http://www.bibliothequeitinerante.com).

## **Puis-je couper un arbre situé sur mon terrain ?**

Le beau temps qui est à nos portes donnera sans doute à plusieurs l'envie de faire un ménage du printemps sur leur terrain. Le Règlement concernant la protection des arbres de la Ville de Gatineau nous rappelle que toute personne qui désire couper un arbre sur sa propriété doit au préalable obtenir un certificat d'autorisation délivré par la municipalité. Ce certificat est exigé pour les arbres feuillus ayant un diamètre de 10 cm et plus, mesuré à 1,30 m du sol, ou pour les conifères d'une hauteur de 2 m et plus.

L'abattage d'un arbre ne peut être justifié que dans les cas où l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, qu'il est dangereux pour la sécurité des citoyens, qu'il est situé à un endroit où l'on projette un aménagement ou une construction ayant fait l'objet de la délivrance d'un permis de construction. Dans tous les cas, l'arbre abattu devra être remplacé sur le terrain par un autre arbre dans un délai de 30 jours suivant l'abattage. Des dimensions minimales sont alors exigées.



Si vous souhaitez obtenir un certificat d'autorisation d'abattage, soumettez votre demande auprès des agents des appels non urgents de la Ville de Gatineau en composant le 3-1-1. L'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage est gratuite.

En cas d'infraction, le propriétaire de l'immeuble ou du terrain sur lequel une infraction est commise ainsi que toute autre personne qui enfreint le règlement est passible d'une amende minimale de 600 \$. De plus, le règlement de zonage de la Ville souligne que toute propriété devrait avoir au moins un arbre en façade. Des inspecteurs de la Ville assurent le respect du règlement.

Pour des renseignements supplémentaires, notamment au sujet des règles relatives à la plantation et à l'entretien des arbres, de même qu'aux mesures à prendre si vous croyez qu'un de vos arbres est atteint de l'agrile du frêne, veuillez communiquer avec la Ville au 3-1-1 ou consultez la section « Environnement » du site de la municipalité.

---

## **Le schéma d'aménagement et de développement durable**

Lors de la troisième étape du Schéma d'aménagement ([www.gatineau.ca/schema](http://www.gatineau.ca/schema)), l'ARJT a soumis les mémoires suivants :

- 1- Les priorités de déplacements durables de l'ARJT
- 2- La gestion du patrimoine bâti et paysager dont les chemins anciens
- 3- La participation citoyenne lors de la consultation et la mise en œuvre du schéma
- 4- Un forum citoyens-administration municipale pour discuter de la planification de la Ville et renforcer la section du patrimoine du schéma (mémoire collectif regroupant sept associations de l'ouest de Gatineau)

Vous pouvez consulter ces mémoires sur notre site web et notre page Facebook.

---

## **Le carnaval d'hiver 2013** ❄️

Le carnaval a eu lieu le samedi 26 janvier dernier. Malgré le froid, le soleil était de la partie pour cette rencontre hivernale.

Une centaine de parents et d'enfants sont venus s'amuser à la patinoire du Parc St-Dominique.

Hockey, course à relais, souque à la corde, chocolat chaud et « timbits » étaient au rendez-vous. Des bénévoles du Collège St-Joseph et une étudiante en communication ont assuré l'animation pour le plus grand plaisir des enfants.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles qui s'occupe de la patinoire, ce lieu de rassemblement parfait pour notre carnaval!

Merci à tous d'être venus en si grand nombre!



## **La rue Gamelin doit rester ouverte**

**Voici le texte qui a été mis sur Facebook – Merci de nous appuyer avec l'aide de vos réseaux – L'audition de la cause en cour fédérale aura lieu les 3 et 4 avril 2013.**

Aujourd'hui, nous croyons qu'il est important de réitérer notre soutien à la Ville de Gatineau dans sa volonté de garder la rue Gamelin ouverte et de rouvrir la voie d'urgence qui traverse le seuil du parc de la Gatineau.

Nous comprenons les préoccupations et les orientations de la Commission de la capitale nationale (CCN) : le parc de la Gatineau est un joyau et sa préservation est essentielle.

Toutefois, il importe de faire une distinction entre le parc lui-même, qui couvre 361 km<sup>2</sup>, et la section du seuil du parc de la Gatineau, située entre le boulevard Taché et la rue Gamelin, qui, tout en faisant partie du parc, est aussi partie intégrante de notre environnement urbain.

Encore plus fondamental, nous croyons que la CCN a un devoir de travailler en partenariat avec les villes et qu'elle se doit de tenir compte des besoins de la population et des milieux de vie. Nous ne parlons pas ici de construire une route, mais bien de maintenir des infrastructures déjà existantes. De plus, cette voie préexiste la création du parc lui-même et assure, depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, une communication efficace entre ce que sont devenus les divers quartiers de la ville situés de part et d'autre du parc.

Pour toutes ces raisons, la rue Gamelin doit demeurer ouverte sur toute sa longueur.

Nous demandons à la population d'appuyer la Ville de Gatineau et les citoyens qui s'opposent à la fermeture en cliquant sur « j'aime » ET « partager ».

*Françoise Houle, présidente du comité Gamelin*

### **Membres du comité**

Michelle Armand

Michèle Bernard

Claude Legault

Sylvie Turcotte, présidente de l'ARJT  
([www.jardinstache.ca/dossiers](http://www.jardinstache.ca/dossiers))

### **Ainsi que les supporters de cette démarche :**

Denise Laferrière, conseillère municipale pour le district de Hull – Val-Tétreau

Maxime Tremblay, conseiller municipal pour le district du Plateau – Manoir-des-Trembles

Jean-Pierre Chabot

Roland Michaud

Jean-Guy St-Arnaud

Gisèle Bisson, présidente, Académie des retraités de l'Outaouais

Émile Demers, président, Cabane des Aînés de l'Outaouais

---

## **Création d'une banque de bénévoles**

L'ARJT souhaite élaborer une banque de bénévoles, que ce soit pour le Grand ménage du printemps, pour la fête de quartier annuelle, pour le carnaval d'hiver ou pour toute autre activité organisée par l'Association.

Votre aide est essentielle à la vitalité du quartier, et ce, même si vous n'avez que quelques heures à consacrer. En devenant bénévole, vous participerez plus activement à la vie de votre quartier et aurez de belles occasions de faire connaissance avec ceux qui y vivent. Tous les groupes d'âge sont les bienvenus.

Nous contacterons les bénévoles potentiels inscrits en fonction des besoins reliés à chaque activité. Il n'y a aucune obligation de votre part! Et si vous désirez réserver votre participation à un domaine en particulier ou à une activité spécifique, indiquez-le-nous.

Faites-nous part de votre intérêt en contactant Geneviève Frenette par courriel à [g.frenette@hotmail.fr](mailto:g.frenette@hotmail.fr)



## ANNONCES

### **Service offert gratuitement**

Si vos couteaux ou ciseaux sont "fatigués", je suis probablement en mesure de vous aider. Contactez-moi au 819-776-1054 ou par courriel à [martony@videotron.ca](mailto:martony@videotron.ca)

### **Formation en secourisme**

Quoi faire en cas d'étouffement, crise cardiaque, noyade? Apprenez-le maintenant.

À la rescousse offre différentes formations dont Essentiels (2 h, 20\$) et Premiers soins pour ma famille (3 h, 30\$). Pour plus de détails, visitez [www.alarescousse.ca](http://www.alarescousse.ca) ou contactez Julie Foucault au (819) 775-4456.

### **Vous avez un service à offrir aux résidents du quartier?**

Envoyez-nous votre annonce par courriel à [anik.dupont@quebecemail.com](mailto:anik.dupont@quebecemail.com) et c'est avec plaisir que nous la publierons dans le prochain bulletin.



## Remerciements

Nous tenons à remercier Manon Côté pour la révision des textes et Marie Guttadauria pour la mise en page du Bulletin. Leur engagement contribue à la qualité de cette publication.

### **Association des résidents des Jardins Taché Inc. (ARJT) Conseil d'administration 2012-2013**

<b>Présidente</b> Sylvie Turcotte Tél. : 819 205-0816 Courriel : <a href="mailto:Sylvie.turcotte684@hotmail.com">Sylvie.turcotte684@hotmail.com</a>	<b>Vice-présidente</b> Geneviève Frenette Tél. : 819 743-3276 Courriel : <a href="mailto:morinjef@gmail.com">morinjef@gmail.com</a>
<b>Secrétaire</b> Françoise Houle Tél. : 819 778-3815 Courriel : <a href="mailto:r.f.houle@videotron.ca">r.f.houle@videotron.ca</a>	<b>Directrice</b> Sarah Filotas Tél. : 819 778-0263 Courriel : <a href="mailto:sfilotas@hotmail.com">sfilotas@hotmail.com</a>
<b>Directrice</b> Anik Dupont Tél. : 819 503-7666 Courriel : <a href="mailto:anik.dupont@quebecemail.com">anik.dupont@quebecemail.com</a>	<b>Trésorier</b> à combler